UNSA - SDIS 33

L'ESSENTIEL DU CST DU 29 SEPTEMBRE 2023

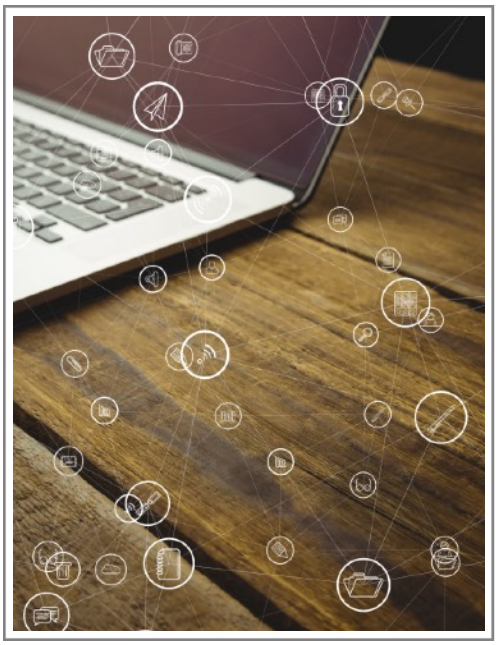

PREMIER

Le premier Comité Social Territorial de la rentrée 2023 s'est tenu le 29 septembre 2023.

Il était présidé par M. Dominique Fedieu.

Vos représentants UNSA-SDIS 33 étaient :

- David Mendoza,
- Charles Cosse,
- Maxime Pellicer,
- Isabelle Auradou-Gerbaud,
- Julien Obry.

Vous trouverez ci-dessous les principaux dossiers débattus…

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DU SDIS DE LA GIRONDE

L'UNSA a soulevé plusieurs points contenus dans ce rapport :

- L'inquiétude liée au vieillissement des agents de l'établissement (moyenne d'âge 44 ans) et notamment celles et ceux affectés dans les centres à forte sollicitation opérationnelle de la Métropole;
- L'absence dans l'établissement de plan de prévention des risques psychosociaux, de diagnostic et de suivi de pénibilité, de démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), pose question au regard de la nature de l'activité des agents (SPP et PATS).
- Le rapport fait apparaître que 54% des accidents du travail surviennent en intervention et 33% lors des séances de sport.
- En 2022, 132 agents ont été recrutés et 128 ont quitté l'établissement (toutes filières confondues) : pour l'UNSA, la balance est insuffisante au regard de l'activité opérationnelle.
- L'existence d'un tableau répertoriant les contraintes particulières liées aux emplois (travail de nuit, horaires décalées, travail le week-end, astreintes, etc…) nous a permis de rappeler que les sapeurs-pompiers professionnels travaillant la nuit doivent bénéficier de compensations.

UNSA - SDIS 33

Congés estivaux des sapeurs-pompiers professionnels

L'UNSA s'est opposée à ce dossier.
La Direction a annoncé l'interdiction des congés d'été 2024 pour les SPP durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, mettant en avant la possible forte sollicitation de l'établissement durant ces événements sportifs… d'autant qu'ils seront notamment concomitants à la saison touristique sur le littoral et à la période du risque feux de forêt.

Aujourd'hui, le SDIS n'est pas en capacité d'évaluer les besoins.
Nous estimons qu'à 10 mois, une planification est possible sur la base d'agents SPP qui se porteraient volontaires pour participer au dispositif.
Nous avons proposé que l'engagement sur le dispositif "Jeux Olympiques" soit rémunéré en IHTS comme durant la saison feux de forêt 2022.

Modification du règlement intérieur du SDIS33 et de son annexe relative à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de substances psychoactives

L'UNSA s'est opposée à ce dossier.

Nous estimons que la réglementation du code du travail en vigueur est suffisante et qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des restrictions supplémentaires. Si la Direction est inquiète quant à la consommation d'alcool dans l'établissement, nous proposons une campagne de prévention et une sensibilisation supplémentaire des encadrants de proximité.

Le dossier est quand même validé car une organisation syndicale s'est abstenue.